

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS DIRECTION TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES
GROUPEMENT TECHNIQUE LOGISTIQUE
SERVICE MATERIELS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

P.V. n° 131
Dossier n° 6

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-1-1, L2113-6 et L2113-7, relatif aux groupements de commandes,

VU la convention constitutive du groupement de commande des Services départementaux d'incendie et de secours d'Ile-de-France (n°GC-IDF-2016), dite « convention cadre » approuvée par le Conseil d'administration du SDIS, lors de sa séance du 17 septembre 2018 (PV - N°94 – 04), modifiée par un avenant n°1/2018,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation autorisation de signer des conventions spécifiques du groupement de commande des SDIS franciliens,

VU les avis émis,

Considérant la nécessité de mutualiser les moyens,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver les conventions spécifiques pour l'acquisition de gants de protection et pour l'acquisition et la maintenance de chaussures de protection ;
- De m'autoriser à signer les conventions spécifiques ;
- De me donner délégation pour la signature des pièces administratives se rapportant à ce marché public, ainsi que les avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière supérieure ou égale à 5 % par rapport au montant initial du marché public.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU